

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1984.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2)
chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1985.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Christian Pierret, député, sous le numéro 2491.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Christian Goux, député, président ; Geoffroy de Montalembert, sénateur, vice-président ; Christian Pierret, député, Maurice Blin, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Edmond Alphandry, Jean Anciant, Parfait Jans, Georges Tranchant, Hervé Vouillot, députés ; MM. Edouard Bonnefous, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, Henri Duffaut, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Pierre Balligand, Raymond Douyère, Jean-Paul Planchou, Alain Rodet, Michel Cointat, Gilbert Gantier, Dominique Frelaut, députés ; MM. Maurice Schumann, René Monory, Christian Poncelet, Yves Durand, Louis Perrein, André Fosset, Pierre Gamboa, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2347, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370 et in-8° 683.
2^e lecture : 2490.

Sénat : 1^{re} lecture : 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74 et in-8° 33 (1984-1985).

Lois de finances. — *Accidents du travail et maladies professionnelles* (Art. 81) - *Agriculture* (Art. 6, 7, 28, 29, 81) - *Aménagement du territoire* (Art. 21) - *Anciens combattants et victimes de guerre* (Art. 82) - *Artisans* (Art. 83, 84) - *Arts et spectacles* (Art. 70) - *Associations et mouvements* (Art. 61, 68) - *Audiovisuel* (Art. 60) - *Automobiles*

...

(Art. 65) - Banques - Etablissements financiers (Art. 15) - B.A.P.S.A. (Art. 28, 29) - Bâtiment et travaux publics (Art. 62, 63) - Boissons - Alcools (Art. 13, 21) - Bons anonymes (Art. 73) - Budget annexe des essences (Art. 44) - Budget de 1985 - Budgets annexes (Art. 41, 42, 43, 44) - Carburants (Art. 5, 7, 16, 17, 18, 31, 54) - Centres de gestion et associations agréés (Art. 68) - Chômage - Indemnisation (Art. 85, 87) - Code des communes (Art. 30) - Code des douanes (Art. 7, 16, 77) - Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (Art. 82) - Code du travail (Art. 20) - Code général des impôts (Art. 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 21, 23, 25, 28, 29, 61, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 81, 84) - Code minier (Art. 31) - Collectivités locales (Art. 23, 24, 25, 26, 30) - Commerce (Art. 83, 84) - Comptes d'affectation spéciale (Art. 45, 46, 47, 48) - Comptes de commerce (Art. 49, 54) - Comptes de prêts (Art. 52, 53) - Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (Art. 50) - Comptes spéciaux du Trésor (Art. 34, 50, 51, 52, 53) - Contribution sociale sur les revenus (Art. 79) - Crédit mutuel agricole et rural (Art. 66) - Défense : ministère (Art. 38, 39, 54) - Départements (Art. 23) - Départements d'outre-mer (Art. 21, 22) - Dons (Art. 61) - Dotation globale de fonctionnement (Art. 30) - Droits d'enregistrement (Art. 4) - Droits de mutation (Art. 23) - Droits de timbre (Art. 9) - E.D.F. (Art. 69) - Energie nucléaire (Art. 89) - Enseignement (Art. 88) - Enseignement privé (Art. 88) - Entreprises (Art. 11, 14, 18, 64, 71) - Entreprises publiques (Art. 86) - Essences (Art. 44, 54) - Fonctionnaires - Agents publics (Art. 87) - Formation professionnelle et promotion sociale (Art. 20) - Fraude et évasion fiscale (Art. 72, 78) - Ile-de-France (Art. 59) - Impôts et taxes (Art. premier, 68, 76, 77, 78) - Impôts locaux (Art. 23, 24, 25, 26, 74, 75, 77) - Impôt sur la fortune (Art. 19) - Impôt sur le revenu (Art. 2) - Impôt sur les sociétés (Art. 11, 66) - Impôt sur les spectacles (Art. 65) - Investissements (Art. 14, 63) - Jeux et paris (Art. 12, 65) - Lait et produits laitiers (Art. 6) - Mécénat (Art. 61) - Navigation aérienne (Art. 41) - Pensions militaires d'invalidité (Art. 82) - Plus-values (Art. 67) - Presse (Art. 21) - Produits agricoles et alimentaires (Art. 6, 28, 29) - Provision pour investissement (Art. 14) - Radiodiffusion et télévision (Art. 21, 60) - Recouvrement (Art. 76, 77) - Redevance de radiodiffusion-télévision (Art. 60) - Redevance des sociétés nationalisées (Art. 86) - Redevance de sûreté nucléaire (Art. 89) - Rentes viagères (Art. 33) - Saint-Pierre-et-Miquelon (Art. 80) - Sécurité sociale (Art. 13) - Sécurité sociale minière (Art. 31) - Services civils (Art. 36, 37) - Services militaires (Art. 38, 39) - Sociétés civiles et commerciales (Art. 4, 11, 67) - Sport (Art. 65) - Taxe d'apprentissage (Art. 20) - Taxe de publicité foncière (Art. 23) - Taxe d'habitation (Art. 25, 77) - Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (Art. 74) - Taxe foncière sur les propriétés bâties (Art. 77) - Taxe intérieure sur les produits pétroliers (Art. 17) - Taxes parafiscales (Art. 55, 60) - Taxe pour frais de chambres de métiers (Art. 84) - Taxe professionnelle (Art. 3) - Taxe spéciale sur le prix des places de cinéma (Art. 70) - Taxe spéciale sur les voitures particulières (Art. 74) - Taxe sur les céréales (Art. 29) - Taxe sur les huiles (Art. 28) - Taxe sur les salaires (Art. 10) - Tourisme (Art. 8, 83, 84) - Transports (Art. 5, 71) - Transports fluviaux (Art. 71) - T.V.A. (Art. 5, 8, 12, 13, 30, 69) - U.N.E.D.I.C. (Art. 85) - Valeurs mobilières (Art. 67).

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 8 décembre 1984, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1985.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

Pour l'Assemblée nationale :

M. Christian Goux, Christian Pierret, Edmond Alphandery, Jean Anciant, Parfait Jans, Georges Tranchant, Hervé Vouillot.

Pour le Sénat :

M. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, Henri Duffaut.

Membres suppléants :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean-Pierre Balligand, Raymond Douyère, Jean-Paul Planchou, Alain Rodet, Michel Cointat, Gilbert Gantier, Dominique Frelaut.

Pour le Sénat :

MM. Maurice Schumann, René Monory, Christian Poncelet, Yves Durand, Louis Perrein, André Fosset et Pierre Gamboa.

La commission s'est réunie le 11 décembre 1984 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

M. Christian Goux en qualité de président et M. Geoffroy de Montalembert en qualité de vice-président.

Ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat M. Maurice Blin et pour l'Assemblée nationale M. Christian Pierret.



A l'issue de l'examen en première lecture, l'ensemble du texte du projet de loi restait en discussion.

Compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblée, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte commun.